



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Date : 10/01/2019

Objet : Compte Rendu Réunion

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE REGIONAL DU GRAND EST

SAMEDI 15 DECEMBRE 2018 - MUNSTER 68

Membres présents:

ABDELFAZI Allan - ASSA Philippe- ATTIBA HENRY Denis- ATTIBA Christine - BLAISE Joël - CHEVALLOT Francis - COLUCHE David - DUCHENE Pascal - GIUSTI José - GLE Christiane - KURZ François - LEQUERTIER Chantal - MIETTON David -PIDOL Patricia - RABELLINO Michel - SCHMITT Karine -SCHMITT Didier - SCHWARTZ Emile- STERNITZKY Michèle-THOMASSIER Christian.

Comités départementaux :

Tous présents ou représentés.

Remerciement à la municipalité de Munster, au président du comité du Haut Rhin M. MAURER Pierre, au président du club local M. GIANTI Roland, à Mmes LEQUERTIER Chantal et STERNITZKY Michèle qui ont permis l'organisation de cette assemblée générale annuelle dans cette salle et qui ont tout mis en œuvre afin que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions. Tout a été fait pour que ce soit une réussite, l'idéal n'existant pas il se peut que quelques petits grains de sable perturbent la matinée, mais nous sommes tous ici des bénévoles habitués à servir et à être critiqués alors soyez indulgent.

L'année 2018 ne nous aura pas épargnés. Cette année encore des dirigeants, des licenciés nous ont quittés brutalement ou suite à ce que l'on appelle pudiquement « une longue maladie ». Ils nous renvoient à la brièveté de notre existence mais aussi à l'essentiel, l'amitié, la famille, le respect, la solidarité. Ils étaient impliqués dans la gestion de leur club, d'instance dirigeante ou simple pratiquant, mais ils aimaient se retrouver pour partager grâce à la Pétanque ou au Jeu Provençal des moments de rencontre. Parfois, ce sont des femmes et des hommes de l'ombre qui ont permis aux dirigeants que nous sommes, de vivre leur passion. Ne les oublions pas, car ils méritent notre respect.

Une pensée également pour les personnes décédées à Strasbourg suite à l'acte terroriste d'un homme qui a brisé des familles.

Pour tous celles et ceux trop tôt disparus, je vous demande de respecter une minute de silence.

09H30 Début de l'Assemblée Générale

Rappel des textes:

Article 7 – Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit se composer d'un nombre de membres représentant la moitié (1/2) au moins des voix du collège électoral réglementaire.

Rappel de la constitution de l'assemblée générale:

Article 6 – L'Assemblée Générale est composée de membres du Comité Directeur des Comités Départementaux régulièrement élus par les Assemblées Générales départementales, à raison de :

Inscrit au registre des Associations
Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24
Identifiant Siren : 450 141 494
Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00028



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

2 représentants par département pour les Comités Régionaux composés de 9 départements et plus (ce qui est le cas du Grand Est)

Electeurs pour cette assemblée:

CD08 MM.JADOT Dominique et BARRE Romain – 18 VOIX

CD10 MM. VILLOT Raymond et MILLAT Patrick – 12 VOIX

CD51 MM. COLUCHE David et THOMASSIER Christian – 17 VOIX

CD52 MM. GIUSTI Jose et BOUCHERAT Thierry – 6 VOIX

CD54 Mme PIDOL Patricia et M. MIETTON David – 20 VOIX

CD55 MM. ASSA Philippe et INCATASCIATO Christopher – 12 VOIX

CD57 MM. SCHMITT Didier et SCHWARTZ Emile – 26 VOIX

CD67 Mme STEINHAUER Bernadette et LITZELMANN Patrick – 19 VOIX

CD68 Mmes LEQUERTIER Chantal et STERNITZSKY Michèle – 16 VOIX

CD88 MM. BLAISE Joël et ABDELFADI Allan – 18 VOIX

TOTAL DES VOIX : 164

Le quorum étant atteint avec la présence de plus de la moitié des membres détenant plus de la moitié des voix, ouverture de cette assemblée générale.

Aucune observation ou remarques n'étant formulée sur le CR de l'AG du 09/12/2017 à reims, **le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

Personnalités présentes : M. CANTARELLI Joseph, vice-président délégué de la FFJP.

GIANTI Roland adjoint au maire et président du club de Munster

ALLOCATION DE LA PRESIDENTE

La Pétanque est un Sport, bien que cela en fasse sourire plus d'un, nous sommes obligés de reconnaître que quelque chose est en train de changer. La télévision ne s'est jamais autant intéressée à nous, le taux de programmation sur la chaîne L'Equipe nous place parmi les sports les plus diffusés après le foot et le tour de France. Et elle s'y intéressera de plus en plus grâce ou à cause de la perspective PARIS 2024. En obtenant l'organisation des jeux olympiques en 2024, le Sport Français offre à notre discipline une perspective importante et intéressante. Claude AZEMA Président de la FIPJP et de CMSB (Confédération Mondiale des Sports Boules) porte au nom de toutes les instances qui composent ces deux institutions la candidature du Sport Boules et donc de la Pétanque pour les Jeux 2024. Nous saurons en 2020, si nous y serons et si nous y sommes, nous deviendrons sport additionnel (et non pas de démonstration) ce qui veut dire que nous serons un sport dont les athlètes seront médaillés. Le doublette mixte et le tir de précision masculin et féminin seront les formules proposées dans le dossier de candidature.

Quand nous sommes devenus sport de haut niveau en 2004, peu d'entre nous ont vu leur quotidien transformé. Nous avons continué notre train-train sans toutefois nous soucier du paysage qui se transformait autour de nous. Continuant à nous placer sous la bannière de l'associatif alors que nous devenions progressivement des clubs de sport, avec une réglementation spécifique : code du Sport.

Les récentes enquêtes montrent que tous les sports sont confrontés à la défection des adhérents, pas un sport n'échappe à cette difficulté mais certains résistent mieux car ils savent se réinventer ou laisser la place à des pratiques différentes. La Pétanque n'y échappe pas.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Tous les sports dans cette société du zapping ou du refus des règles et donc de la frustration, voient le nombre de leurs licenciés diminués alors que le nombre de pratiquant n'a jamais été aussi grand.

Si le sport et le loisir sont complémentaires, notre appartenance à une fédération sportive nous oblige à voir le sport comme mission ou vision prioritaire.

La Pétanque et le Jeu Provençal sont des disciplines nobles. Pourtant, notre discipline sportive a besoin d'avancer pour donner aux jeunes l'envie de nous rejoindre. Le Sport comme les responsabilités ne s'exercent pas dans la facilité, c'est plus souvent des tracasseries et du découragement, mais sans cesse il faut se ressaisir et remettre le métier sur l'ouvrage. La pétanque a la chance d'être un Sport populaire et d'être accessible pour le plus grand nombre tant d'un point de vue pécuniaire que physique. La licence est le seul sésame pour entrer dans un club et la vocation d'un club sportif est de proposer à tous ses adhérents une licence.

L'année 2019 sera une année de transformation. De profondes transformations puisqu'elle s'appuie sur la volonté de toute une fédération. Nous sommes tous conscient du travail à accomplir, du fait que cela va bousculer les habitudes et provoquer des crispations, mais je compte sur la formidable capacité d'adaptation des dirigeants. Bien entendu, cette transformation aura des incidences. On ne réforme pas sans impact.

Une des réformes est la mise en œuvre d'un calendrier uniformisé sur tout le territoire National.

Tous les championnats Départementaux, Régionaux se dérouleront sous la même forme et aux mêmes dates où que l'on réside. Et tous ceux qui ne s'y plieront pas se verront interdire leurs équipes au Championnat de France. Sur cette réforme pas de bouleversement pour notre région car dès 2018 nous avons su, avec la volonté de tous, mettre en place ce calendrier unique au Grand Est.

Pour la réforme sur les tenues vestimentaires, La pétanque, comme tout sport, doit avoir son dres-code.

En 2019 l'application du règlement fédéral sera appliquée sur toutes les compétitions régionales et nationales du Grand Est et ceci dès le début de la compétition, j'espère que vous en ferez autant dans vos départements et dans vos compétitions départementales. Il faut donc s'y préparer, le challenge est important.

Tournons-nous résolument vers l'avenir, qu'il ne s'agisse pas de prévoir mais de rendre possible.

Nous avons le devoir de transmettre cette discipline qui nous a fait grandir et devenir ce que nous sommes en tant que joueurs ou dirigeants, à nos jeunes qui souhaitent nous rejoindre. Ceci passe par une attention particulière de l'image que nous donnons de nous-mêmes car si nous n'y prenons pas garde, si nous ne réfléchissons pas à la transformer et la mettre en valeur, alors notre avenir sera compromis et la pérennité de notre discipline en danger. Il nous appartient comme d'autres avant nous de laisser un héritage à nos jeunes, différent mais basé sur les valeurs universelles du sport et de l'Olympisme. Tournons-nous résolument vers l'avenir, vers Paris 2024. Le Grand Est doit prendre toute sa place dans ce défi et comme le disait Antoine de Saint-Exupéry "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible."

N'oubliez pas que le sport contribue au maintien du capital santé alors pratiquez, incitez vos proches à le faire car sans elle nous ne sommes rien et ne pouvons rien faire de ce qui donne l'envie d'avoir envie.

La fin de l'année est proche et avec elle, les souhaits et les vœux qui l'accompagnent. Aussi je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse saison 2019. Quelle soit riche en émotions sportives, qu'elle vous garde surtout en excellente santé.

DOSSIER REÇU

La répartition des licenciés par départements et par tranche d'âge

Le fichier disciplinaire avec les suspensions en cours.

Le bilan financier 2018

Le budget prévisionnel 2019



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Le palmarès du GRAND EST 2018 avec les différents résultats des CDF

La liste des nationaux et Grand Prix régionaux 2019

La liste des championnats de France 2019

RAPPORT D'ACTIVITE: Depuis l'Assemblée Générale du 09/12/2017 à Reims du Comité Régional

Janvier: Le congrès fédéral à Mende où je n'ai pas pu assister en raison du décès de ma maman la même semaine.

Février: conseil des comités régionaux à La Londe des Maures 83

Septembre: Conseil des comités régionaux à Marseille + réunion de la commission Calendrier unique et CDF.

Présente aussi sur tous les championnats régionaux.

Invitation à Neuves Maisons pour honorer le titre de champion d'Europe de tir de précision et vice-champion d'Europe en triplète Junior. JOE CASALE

Le 24/11/2018: Invitation à l'AG de Meuse

Le 24/11/2018: Invitation à l'AG du comité des Vosges

Le 25/11/2018: AG du comité de Moselle

Le 02/12/2018: Invitation à l'AG du comité de Meurthe et Moselle

ETAT DES LICENCIES DU GRAND EST:

Le Grand Est est en baisse par rapport à 2017.

17656 en 2018 – 18042 en 2017. (Perte de 386 licenciés)

Classement National des Comités en 2018

CD08: 74^{ème} (1746)

CD10: 98^{ème} (550)

CD51: 88^{ème} (1230)

CD52: 103^{ème} (235)

CD54: 48^{ème} (2511)

CD55: 99^{ème} (546)

CD57: 09^{ème} (5771)

CD67: 49^{ème} (2434)

CD68: 95^{ème} (942)

CD88: 77^{ème} (1691)

4 comités sont en progression, tous les autres perdent des licenciés.

Le comité Grand Est perd 386 licences soit 2,14 % de l'effectif, la situation reste problématique pour les jeunes.

En effet en 2 ans 2017 et 2018, perte de 138 licences dont 110 pour la seule saison 2018. 8 comités sur les 10 ont moins de 100 jeunes licenciés.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

COMMISSION DES JEUNES: JADOT Dominique

Les championnats des jeunes se sont bien déroulés.

Mais il est regrettable qu'un nombre important de forfaits, même s'ils ont été justifiés, a été constaté.

La problématique des tenues a été observée. En effet plusieurs jeunes se sont présentés en jean malgré l'interdiction qui avait été prise par le comité Grand Est. Il apparaît que les comités départementaux n'ont pas suffisamment fait circuler l'information

Stage de zone au Boulodrome d'Argancy (57) 03 et 04 Novembre

Jeunes sélectionnés pour le stage national qui s'est déroulés du 01 au 03 Décembre à Montluçon.

Accompagnateur Didier STIEVENART.

PICQUARD Maëlle (Espoir Féminin – CD88)

SARRAZYN Dylan (Jeunes – CD67)

REFORME SUR LES NOUVELLES FORMATIONS: (Didier STIEVENART)

La Fédération mène en profondeur une réforme des formations à tous niveaux.

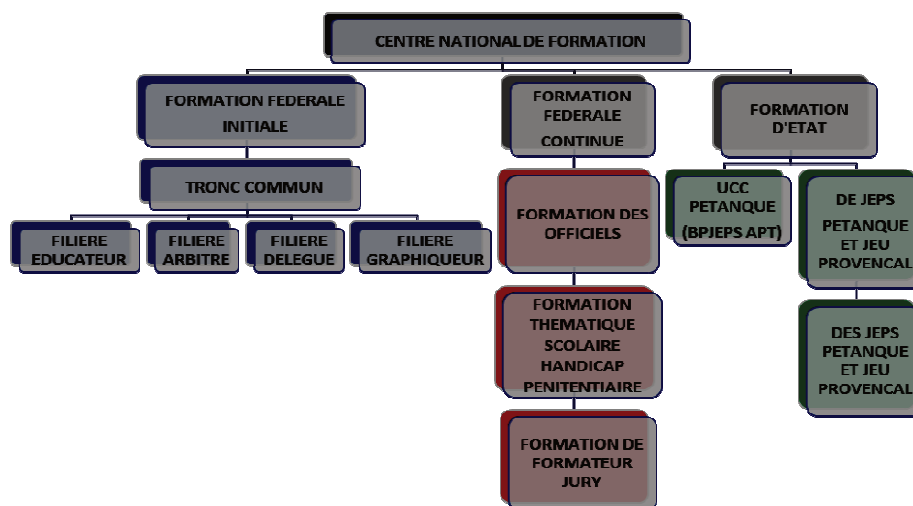
La formation repose sur le tronc commun débouchant sur quatre filières:

Filière Educateur

Filière Arbitre

Filière Délégué

Filière Graphiqueur



Pour ce qui concerne les éducateurs:

Il est précisé que tous les éducateurs doivent participer à une session de rattrapage pour pouvoir continuer à encadrer les jeunes.

Les diplômes concernés par la réactualisation de leurs prérogatives sont les diplômes fédéraux suivants :

Brevet fédéral éducateur 1° degré

Brevet fédéral entraîneur 2° degré

Brevet fédéral entraîneur 3° degré

Inscrit au registre des Associations

Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24

Identifiant Siren : 450 141 494

Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00028



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Pour se mettre en conformité avec les exigences fédérales en matière de qualification, le titulaire d'un ancien diplôme fédéral (antérieur à décembre 2018) doit suivre une remise à niveau pour conserver les prérogatives de son diplôme. Cette remise à niveau doit se faire dans les deux ans qui suivent la réforme soit avant janvier 2021, sauf si il a suivi une formation de niveau supérieur durant la période 2019-2021. En cas de remise à niveau, le titulaire devra assister à la formation en présentiel pour valider le nouveau diplôme, il n'a pas à passer l'examen.

Il existe 2 modalités de recyclage des diplômes fédéraux :

Participer aux stages de formation continue mis en place par la FFPJP

Participer à la formation du diplôme concerné.

Dans le cas du recyclage, le candidat n'est pas soumis aux épreuves certificatives. Par contre, seule une participation active et assidue à l'intégralité du programme défini permet de valider le recyclage du diplôme.

En 2020 les initiateurs ne pourront plus encadrer les jeunes lors des championnats de France. Ils pourront coacher sur les compétitions jusqu'au niveau départemental et régional.

Les BF1 pourront coacher sur les compétitions jusqu'au niveau national.

La politique des jeunes sera débattue lors du congrès national de Troyes le samedi matin (groupe de travail), synthèse, débat et vote l'après-midi.

Ci-dessous les calendriers 2019 de formations fédérales ainsi que les dates d'examens et de rattrapages pour les diplômes d'initiateur, brevet fédéral 1° degré.

02 et 03/02/2019 Boulodrome d'Hagondange 57 - BF1 (nouveaux et recyclage) Examen 9 et 10/03/2019

23/03/2019 Boulodrome d'Hagondange 57 Tronc commun (Formation mixte nouveaux stagiaires et recyclage)

Pour rappel le PSC1 est obligatoire.

COMMISSION ARBITRAGE: GLE Christiane

Rapport saison 2018:

Notre première année d'arbitrage Championnat Grand Est est écoulée.

Un grand merci à tous les arbitres des divers départements qui ont officié et donné le meilleur d'eux même durant ces différents qualificatifs excentrés, afin que tout se déroule bien.

Pour le bilan de cette première saison d'arbitrage nous pouvons dire qu'il a été satisfaisant et nous sommes prêts à repartir pour une nouvelle saison.

Je rappelle que le rôle d'arbitre consiste à faire respecter les règlements. Ce rôle primordial pour le bon déroulement de nos compétitions est trop souvent sujet à critique, aussi bien du public que celle des dirigeants et des joueurs.

Petit rappel, pour l'année 2018 un examen d'arbitre régional avait été organisé au boulodrome de Strasbourg le 21 janvier 2018 après une formation dispensée le 17 décembre 2017 à la Maison des Sports de Metz.

5 candidats s'étaient présentés, 2 du Bas Rhin, 3 des Vosges. Aucun n'a réussi, le questionnaire Jeu Provençal les ayant fait tous chuter.

Examen 2019:

Formation arbitre régional: le 22/12/2018 à la Maison des Sports de Metz dirigée par Emile SCHWARTZ et Christiane GLE.

Examen arbitre régional: le dimanche 20/01/2019 à Metz Maison des Sports.

2 candidats du CD88

Inscrit au registre des Associations
Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24
Identifiant Siren : 450 141 494
Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00028



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

1 candidat du CD57

1 candidat du CD54

1 candidat du CD08

Il serait bon, dans un avenir proche, que tous les arbitres régionaux se réunissent pour faire plus ample connaissance et pouvoir discuter des différents problèmes rencontrés sur les terrains tout au long de leur arbitrage, problèmes qu'il n'est pas toujours évident de gérer.

La désignation des arbitres pour les championnats régionaux 2019 se fera lors d'une prochaine réunion.

Pour ce qui concerne la tenue des arbitres et compte tenu du fait qu'Erima n'est plus partenaire de la FFPJP, ceux-ci pourront malgré tout conserver leur ancienne tenue. Pour les arbitres de plus de 65 ans le certificat médical est obligatoire.

COMMISSION CALENDRIER - COUPE – CHAMPIONNAT: COLUCHE David

BILAN DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Remerciements à tous les organisateurs et tous les bénévoles qui ont œuvrés pour que ces championnats 2018 se déroulent dans de bonnes conditions.

SELTZ (67): (Promotion – TV – Doublette Mixte)

Bonne organisation sur les 3 jours de compétition.

Terrains tracés règlementairement – Marqueurs sur tous les terrains à partir des 8^{ème} de finale.

Carré d'honneur règlementaire et fermé.

Le vin d'honneur a été offert par le club organisateur pendant les 3 jours.

OBERHOFFEN (67) (TJP):

Très bonne organisation. Terrains tracés et marqueur sur toutes les parties.

Il est à regretter que certains arbitres étaient vêtus de jeans noirs alors que le jeans quel que soit sa couleur et sa forme est interdit pour les joueurs.

Il est nécessaire que la commission d'arbitrage régionale fasse un rappel à tous les comités départementaux sur la tenue obligatoire des arbitres sur les championnats régionaux.

PONT A MOUSSON (54) (Doublette – Triplette – Individuel – Jeunes)

Très bonne organisation.

Il a été constaté que certains jeunes étaient vêtus de jeans malgré l'interdiction.

Pour 2019, aucune tolérance ne sera acceptée. Un effort de communication doit être mis en œuvre par les comités départementaux.

REMIREMONT (88) (DJP)

Bonne organisation. De très belles parties longues et âprement disputées.

Terrains tracés et marqueurs sur chaque partie le 2^{ème} jour.

LES RESULTATS

Triplette Promotion: HOFFMANN Pierre - SCHAEFFER Brian - WEISS Robert CD57.

Triplette Vétéran: CHABERT Etienne - DA SILVA Carlos - CHARON Alain CD67.

Doublette Mixte: FALCI Sandy - FALCI Renaud CD67.

Triplette Jeu Provençal: MARIANNI Kévin - CHASSARD David - CAYEL Thomas CD88.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

TS Masculin GOURY Mickael - PIQUARD Nicolas - SIMONIN Mickael CD88.

TS Féminin: THOMAZE Laetitia - FRAPIER Héléna - BAZIN Florie CD88.

Triplette Junior : OLEART Mathieu - WAHL Lucas - GUARDIA Nathan CD67.

Triplette Cadet: BONIFACI Tristan - BARBIER Adrien - PLY - ZANELLI Nolann CD54.

Triplette Minimé: JACQUES DEMUTH Melvyn - BOUCLY Thomas - JAMIN Adrien CD08.

DS Masculin: ALBERT Benoit – BEDJOU Cédric CD57.

TàTS Féminin: LAHR MarieCD08.

DS Féminin: WEISLINGER Marjolaine - LAGARDE Virginie CD57.

TàTS Masculin: BESONHEZ Alexandre CD08.

DJP: LALLEMAND Stéphane - ROBERT Michel CD55.

CHAMPIONNATS DE FRANCE:

Les résultats dans l'ensemble sont très moyens. A noter tout de même 2 demi-finales

Tête à Tête Masculin: Alexandre BESONHEZ (08)

Doublette Masculin: Frédéric MACHNIK et Mathieu GASPARINI (57)

1 ¼ de finale chez les cadets: GREMESE Lucas et Rémi – ROMANJUK Thomas (57)

COUPE DU GRAND EST 2018:

Samedi 08/12/2018 - 1/4 DE FINALE

Pont A Mousson (54) - Escal Witry Les Reims (51)	19 - 07
CD Strasbourgeois (67) - Bouchon d'Essoyes (10)	17 - 14
Rambervillers (88) - Saint Mihiel (55)	17 - 14
Pouru St Rémy (08) - Freyming Ste Barbe (57)	Gagnant par forfait

Dimanche 09/12/2018 - 1/2 FINALE

CD Strasbourgeois (67) - Rambervillers (88)	19 - 07
Pouru St Rémy (08) - Pont A Mousson (54)	16 - 15

FINALE

CB Strasbourgeois (67) - Pouru St Rémy (08)	11 - 20
---------------------------------------------	---------

Concernant l'édition 2018 à Charleville Mézières il est précisé que:

Le samedi après-midi la compétition s'est déroulée dans des conditions acceptables (fin des parties à une heure raisonnable). Tout c'est bien déroulé. Rien à redire sur le comportement des équipes qui a été exemplaire.

Tenues conformes aux règlements.

Seul point noir les horaires avec des parties disputées âprement à tous niveaux.

Samedi début 14h15 Fin des parties 20 heures

Dimanche début 8h 30 Dernière doublette terminée à 12h45 - Repas sur place jusqu'à 14 heures.

Début Triplette 14h15 Fin des triplettes 15h15.

Finale Début 15h30 environ Fin de la triplette décisive 22h00.

Le CB Strasbourgeois, finaliste, est rentré à Strasbourg vers 3 heures du matin.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

CB Strasbourgeois : Sylvie Heil, Jean Marc Clément, Cédric Adler, Jean Pfeffer, Franck Kenner, Michaël Feuertag, Joffrey Clément, Fabrice Yvanes. Coach: Philippe Jobredeau.

PC Pouru Saint Rémy: Pascale Lucas, Cyril Martinez, Christophe Cocu, Lionel Claisse, Jérémy Roullé, Roy Vassaux, Alain Van de Voorde, Sébastien Parente. Coach: Didier Mozet.

Pour la coupe 2019 le comité du Haut Rhin fait part de son intention de participer, ce qui implique de faire jouer un barrage le samedi matin.

Un appel à l'organisation 2019 sera lancé suite au retrait du CD55 par manque de terrains règlementaires dans les boulodromes couverts. (07 et 08 Décembre 2019)

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2019

Samedi 25.05.2019 : DS Masculin – St Brice Courcelles 51
 Samedi 25.05.2019 : TàTS Féminin – St Brice Courcelles 51
 Dimanche 26.05.2019 : DS Mixte – St Brice Courcelles 51
 Jeudi 30.05.2019 : TS masculin – Hettange Grande 57
 Jeudi 30.05.2019 : TS Féminin – Hettange Grande 57
 Vendredi 31.05.2019 : TV – Hettange Grande 57
 Samedi 01.06.2019 : TS Promotion – Hettange Grande 57
 Samedi 01.06.2019 : T Jeunes – Hettange Grande 57
 Dimanche 02.06.2019 : DS Féminin – Hettange Grande 57
 Dimanche 02.06.2019 : TàTS Masculin – Hettange Grande 57
 Sam/Dim. 08/09.06.2019 TJP - Rhodia 68
 Sam/Dim. 15/16.06.2019 DJP - Rhodia 68

REPARTITION DES EQUIPES QUALIFIEES PAR CD POUR 2019

Championnat	CD08	CD10	CD51	CD52	CD54	CD55	CD57	CD67	CD68	CD88	Total
TS Masculin	3	2	3	1	5	2	7	4	2	3	32
DS Maculin	3	2	4	1	4	2	6	4	2	4	32
Promotion	3	2	3	1	4	2	8	4	2	3	32
TàTS Masculin	3	2	4	1	4	2	7	3	2	4	32
TF	3	2	3	1	5	2	6	5	2	3	32
DF	2	2	3	1	5	2	6	4	3	4	32
TTF	3	2	4	1	5	2	5	4	3	3	32
DM	3	2	4	1	5	2	6	4	2	3	32
TV	3	1	3	1	5	2	6	5	2	4	32
DJP	0	0	2	0	7	3	9	2	3	6	32
TJP	0	0	0	0	7	3	10	2	4	6	32
T Junior	3	1	3	2	4	2	7	4	2	4	32
T Cadet	3	1	3	2	4	2	7	4	2	4	32
T Minime	3	1	3	2	4	2	7	4	2	4	32

En bleu 1 équipe supplémentaire pour les comités organisateurs



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

REGLEMENT INTERIEUR DES CRC:

Après un gros travail du comité de pilotage, le RI des CRC est validé et a été soumis à l'approbation du comité de pilotage fédéral (Laurent VAISSIERE). Il sera donc appliqué en 2019.

Le Comité Régional GRAND EST se réserve le droit de le modifier ou le compléter.

COMMISSION DE DISCIPLINE: DUCHENE Pascal

Affaires traitées en 2018

Le 7 avril 2018 pour un jugement en première ressort de deux licenciés du CD 08 dont un membre du Comité Directeur des Ardennes pour des faits s'étant déroulés le 16 décembre 2017 à Charleville-Mézières lors d'un concours amical doublette sénior.

Ils ont été condamnés pour l'un à six mois de suspension de licence assorti du sursis et 30 € de pénalité pécuniaire au motif de perturbation, tenue incorrecte et pour l'autre à une année de suspension de licence assortie du sursis et 60 € de pénalité pécuniaire au motif de propos excessifs à l'égard d'un dirigeant et insultes envers un joueur. Ils ont également été condamnés chacun à 80 € de participation aux frais de procédure.

Le 25 mai 2018 pour un jugement en premier ressort d'un licencié du CD 88 pour des faits s'étant déroulés le 24 mars 2018 à Dogneville lors d'une rencontre du championnat départemental des clubs des Vosges.

Il a été condamné à huit années de suspension de licence dont trois années assorties du sursis, 400 € de pénalité pécuniaire et 100 € de participation aux frais de procédure au motif de voies de fait avec violence physique entraînant des blessures constatées par un certificat médical attestant un arrêt de travail de cinq jours minimum envers un dirigeant.

Le 11 août 2018 pour un jugement en appel d'une décision de la commission de discipline départementale du Haut-Rhin en date du 6 juin 2018 rendue à l'encontre de deux licenciés du CD 68 pour des faits s'étant déroulés lors le 7 avril 2018 sur le terrain du PC RHIN à Village Neuf.

Pour l'un des protagonistes, la commission a confirmé la décision rendue en première instance le condamnant à six mois de suspension de licence et 30 € de pénalité pécuniaire au motif d'insultes envers un joueur ou un spectateur.

Pour l'autre, la commission a réformé la décision rendue en première instance et statuant à nouveau l'a condamnée à six mois de suspension de licence dont trois mois assortis du sursis et 30 € de pénalité pécuniaire au motif d'insultes envers un joueur ou un spectateur en lui accordant des excuses atténuantes de provocation.

En outre, ils ont été condamnés chacun à 125 € de participation aux frais de procédure.

Le 15 septembre 2018 pour un jugement en premier ressort de deux licenciés du CD 57 pour des faits s'étant déroulés le 7 juillet 2018 lors du Grand Prix Régional à Epinal.

Ils ont été condamnés pour l'un à deux années de suspension de licence dont une année assortie du sursis et 200 € de pénalité pécuniaire au motif de voies de fait avec violence physique, n'entraînant pas de blessure constatée par un certificat médical attestant un arrêt de travail de cinq jours minimum envers un joueur, lui accordant des excuses atténuantes de provocation et pour l'autre à deux années de suspension de licence et 120 € de pénalité pécuniaire au motif de menaces verbales envers un joueur, attitude agressive, tentatives de coup envers un joueur ou un spectateur.

Ils ont été condamnés également chacun à 65 € de participation aux frais de procédure.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Le 22 septembre 2018 pour un jugement en appel d'une décision de la commission de discipline départementale de Meurthe-et-Moselle mandatée à cet effet par la FFPJP suite à délocalisation de l'affaire, rendue à l'encontre de trois licenciés du CD 68 :

A l'encontre d'un licencié du CD 68 pour des faits s'étant déroulés le 15 avril 2018 lors du championnat départemental tête à tête à CHALAMPE

A l'encontre de ce même licencié et d'un autre licencié du CD 68 le 5 mai 2018 lors du championnat départemental tripléte sénior à Colmar, enfin,

A l'encontre du même licencié que précédemment et d'un autre licencié le 26 mai 2018 lors du championnat départemental doublette provençal à CHALAMPE.

Pour le licencié concerné par les trois affaires, la commission a annulé la décision rendue en première instance au motif que le prévenu n'était pas poursuivi pour les faits qui lui étaient reprochés le 15 avril 2018, puis statuant à nouveau sur le fond des deux autres affaires pour lesquelles le prévenu était poursuivi, l'a condamné à deux années et six mois de suspension de licence, 120 € de pénalité pécuniaire et 130 € de participation aux frais de procédure au motif d'attitude agressive, d'insultes envers un joueur et révocation de sursis du 15 octobre 2015.

Pour le licencié concerné par l'affaire du 5 mai 2018, la commission a confirmé la décision rendue en première instance le condamnant à une année de suspension de licence dont six mois assortis du sursis, 60 € de pénalité pécuniaire et 110 € de participation aux frais de procédure au motif d'insultes envers un joueur.

Pour le licencié concerné par l'affaire du 26 mai 2018, la commission a réformé la décision rendue en première instance et l'a condamné à deux années de suspension de licence, 120 € de pénalité pécuniaire et 110 € de participation aux frais de procédure aux motifs d'attitude agressive, de menaces verbales, gestes obscènes envers un joueur

Sur le plan réglementaire, les textes ont évolué en 2017 (règlement disciplinaire et ce de discipline et sanctions), pour se mettre, notamment, en conformité avec le code du sport. Les modifications les plus importantes ont concerné la modification des délais d'instruction (6 semaines) et de jugement en première instance (10 semaines) et d'appel (4 mois) d'une affaire disciplinaire ainsi que le délai de convocation du prévenu (7 jours au lieu de 15 auparavant) ainsi que le délai d'appel (7 jours au lieu de 10). Ces textes désormais stabilisés ont été mis en œuvre pour les affaires survenues en 2018 sans poser de problème particulier sinon une vigilance accrue sur le respect de ces nouveaux délais.

Le logiciel de gestion des affaires disciplinaires élaboré par Jean-Pierre CARTIER est disponible sur le site de la FFPJP, c'est une aide précieuse pour le suivi des affaires et notamment pour le contrôle du respect des délais que j'évoquais précédemment.

Remerciements particuliers à tous ceux qui participent à la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire, notamment les membres des commissions, merci pour leur disponibilité et leur probité; Remerciements tout particulièrement à l'instructeur, Paul HOFFMANN, qui fournit, en temps et en heure des rapports de qualité sur lesquels la commission peut s'appuyer pour élaborer ses jugements. Remerciements aux clubs de Strasbourg, Gresswiller, Nancy et Verdun d'avoir mis à disposition une salle afin que les réunions de commissions de discipline puissent se tenir à proximité des CD concernés et ainsi permettre un déplacement limité des témoins.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

COMMISSION ADMINISTRATIVE - SITE INTERNET: SCHMITT Karine

Le site du Comité régional a été créé en 2017.

Les tirages des différents championnats régionaux, France y sont mis.

Toutes nouvelles suggestions pour alimenter le site sera étudiées et mises en place si jugé utiles.

APPROBATION DES DIFFERENTS RAPPORTS DE COMMISSION:

Pour : **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Les rapports sont adoptés à l'unanimité

BILAN FINANCIER 2018: SCHMITT Didier

Le bilan financier 2018 est sensiblement équilibré et fait apparaître un léger déficit d'un montant de 454 €.

RAPPORT FINANCIER 2018

Bilan Récapitulatif

Solde en début exercice 88 917.88 €

Recettes de l'exercice 113 905.67 €

Dépenses de l'exercice 114 360.24 €

Solde de l'exercice 88 463.31 €

Déficit -454.57 €

Les postes les plus importants

Dépenses de fonctionnement : 102 574 € de recettes dont 85 020 € de redevance licences payées par les comités départementaux et 10 000 € de subvention de fonctionnement versée par la Région Grand Est pour 10 667 € de dépenses.

Championnats de France : 9 765 € de recettes pour 75 328 € de dépenses.

Championnats régionaux : 24 951 € de dépenses.

Rapport des vérificateurs aux comptes : M. BERNARD Jacques

Nous nous sommes réunis, La Présidente, le Trésorier, Monsieur Jean Marc Lhuiller, deuxième vérificateur aux comptes et moi-même le 30 novembre 2018 à Metz. Nous avons eu à disposition tous les documents de la trésorerie et avons examiné par sondage ces éléments. Nous pouvons certifier que les comptes sont réguliers. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations communiquées dans le rapport de gestion du Trésorier.

Approbation du BF 2018

CONTRE : 0 **ABSTENTION :** 0

Le Bilan Financier est adopté à L'Unanimité



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

BUDGET PREVISIONNEL 2019: SCHMITT Didier

Le budget prévisionnel 2019 est équilibré tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 106 350 €.

En recettes

98 350 € de recettes en fonctionnement (cotisations licences des comités départementaux et diverses subventions) dont 10 000 € de la Région Grand Est (40 000 € sur 4 ans)

En dépense

26 224 € pour les championnats régionaux et 60 540 € pour les championnats de France.

La redevance licence reste fixée à 5 €.

Approbation du Budget Prévisionnel 2019

CONTRE : **ABSTENTION :**

Le BP 2019 est adopté à L'Unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE REGIONAL:

CHAMPIONNATS REGIONAUX:

Nombre d'équipe à qualifier par CD en fonction du nombre d'équipe ayant participé aux différents championnats 2018.

CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Forfait repas à raison de 5 par joueur et délégué au lieu de 6. Le sixième repas pouvant être attribué en fonction des résultats obtenus.

Approbation des modifications du RI

- **CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**
- **Les modifications sont adoptées à L'Unanimité**

Réécriture de l'article des concours régionaux. Mise en conformité avec le règlement fédéral qui a été approuvé 2019 en année transitoire pour qu'il serve de base aux inscriptions pour application en 2020.

Cahier des charges des championnats régionaux. Tenues mise en conformité avec le règlement fédéral (short)
Coupe du Grand Est : Suppression de l'article 1(contradictoire avec l'article 8)

PALMARES 2018

EUROPEEN

Champion d'Europe de Tir de précision et vice champion d'Europe en Junior pour Joe CASALE DU CD54 / Club de Neuves Maisons

CHAMPIONNAT DES CLUBS:

CNC 1 – GROUPE A :

Pouru St Rémy termine 3^{ème} du groupe et se maintient en 1^{er} division

Illzach termine 7^{ème} et est relégué en CNC 2



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

CNC 2 – GROUPE A :

Rambervillers (88) termine 1er et accède au CNC 1 en 2019 et s'est qualifié pour la finale nationale.

St Mihiel (55) termine 3^{ème} se maintient en 2^{ème} division

Erize St Dizier (55) termine 6^{ème} et se maintient en 2^{ème} division

Hagondange (57) termine dernier du groupe et est relégué en CNC 3.

CNC 3 – GROUPE D :

La Pétanque des TROIS FONTAINES (51) termine 7^{ème} et est relégué en CRC

Le cochonnet Montmiraillais termine 1^{er} et s'est qualifié pour la finale nationale et accède en CNC 2 en 2019.

Pétanque Club GAMBESHEIM (67) termine 2^{ème} et se maintient en 3^{ème} division.

Pétanque Club SAINT MARTIN COLMAR (68) termine 3^{ème} et se maintient en 3^{ème} division.

Pétanque Club PONT A MOUSSON (54) termine 4^{ème} et se maintient en 3^{ème} division.

Wittelshiem (68) termine 5^{ème} et se maintient en CNC 3.

PC Kronembourg (67) termine 6^{ème} et est relégué en CRC.

La pétanque des 3 Fontaines (51) termine 7^{ème} et est relégué en CRC.

La pétanque de St Mihiel (55) termine 8^{ème} et est relégué en CRC.

CNC FEMININ – GROUPE H

AS Pagny Sur Moselle (54) termine 4^{ème} du groupe

St Dié des Vosges termine 2^{ème} du groupe et accède à la finale nationale.

PC Pont A Mousson (54) termine 3^{ème} du groupe

La pétanque des trois fontaines de Reims (51) termine 5^{ème} du groupe.

Metz RP (57) forfait général. Donc en 2019, ce club devra repasser par la case départ en CDC.

CNC FEMININ – GROUPE G

PC Saint Martin Colmar (68) termine 5^{ème} du groupe

Cercle Bouliste d'ILLZACH (68) termine 2^{ème} du groupe

GROUPE DE QUALIFICATION POUR LA FINALE

GROUPE K : St Dié des Vosges termine 4^{ème} du groupe.

GROUPE L: Cercle Bouliste d'ILLZACH (68) termine 3^{ème} du groupe

CNC VETERAN :

Le club de Strasbourg termine 2^{ème} du groupe

CNC JEUNES: Catégorie B/M

Une équipe du CD54 (Pagny/Dombasle) et une du CD68 (Entente de Colmar) qui n'accèdent pas à la finale.

CNC JEUNES: Catégorie C/J

Une équipe du CD54 (Pagny/Bouxières/Liverdun) et une du CD67 (Entente Wantzenau/Dinsheim/kronembourg) qui n'accèdent pas à la finale.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

COUPE DE France 2017/2018 (résultats à partir des tours de zone)

Perdants au 1er tour de zone

Geispolsheim 67 – Obernai 67 – Illzach 68 – Colmar 68

Perdants au 2^{ème} tour de zone

La Maxe 57 – Vitry Le François 51 – Montier en Der 52 – Kronembourg – Strasbourg CB

Perdants au 3^{ème} tour de zone

Sedan 08 – Nogent sur Seine 10 - Witry Les Reims 51 – Gabsheim 67

Perdants au 4^{ème} tour de zone

St Dié des Vosges 88 – Rambervillers 88 – St Mihiel 55

Perdants en 8^{ème} de finale

Pouru St Rémy contre Bassens

Wittelsheim 68 contre Livarot

Metz vainqueur de Langon et se qualifie pour la finale nationale.

FINALE NATIONALE LES 16 ET 17 MARS A FREJUS.

Metz perd en ¼ de finale contre Nice Case qui deviendra champion de France des clubs et Champion D'Europe des Clubs.

COUPE DE France 2018/2019 (résultats à partir des tours de zone)

Perdants au 1er tour de zone

Altorff 67 – CB Strasbourg 67 – Obernai - Saulnes 54 – Sedan 08 – Neuves Maisons 54 – Neufchateau 88 – AUDUN Le Tiche 57 – St Dié des Vosges 88 – Rettel 08 – Nancy ANP 54 – Knutange (forfait) – Chalon en Champagne 51 – ASP Nogent 10

Perdants au 2^{ème} tour de zone

Raon L'Etape 88 – Hagondange 57 – Witry les Reims 51 – Créhange 57 – Illzach 68 – Sausheim 68 – Schweighouse 67

Les clubs en course encore au 3^{ème} tour de zone

Montier en Der 52 contre Pouru St Remy 08

St Mihiel 55 contre Mancieulles 54

Metz RP 57 vainqueur de Stenay 55

Rambervillers 88 contre Freyming Ste Barbe 57

Essoyes 10 contre Meru 60

Gabsheim 67 contre Valdoie 90

Dijon 21 contre Colmar 68

Qualifiés Pouru Saint Rémy

Saint Mihiel

Metz

Rambervillers

Essoyes

Gabsheim

Colmar

Lecture du palmarès des championnats de France 2018 (Document remis à chacun)



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

DERNIERES DECISIONS FEDERALES: Relevé de décisions de novembre 2018

Communication fédérale

Au vu de la multiplication des moyens rapides de communication, dont les réseaux sociaux, la FFPJP se doit de s'y adapter en communiquant simultanément avec ses organes déconcentrés. Les relevés de décision seront donc ainsi distribués à l'avenir. La communication fédérale sera faite par Clément MENEGHIN sous responsabilité des élus en charge de celle-ci. Les conventions de ce domaine liant la FFPJP à des partenaires privés et à reconduire pour 2019 seront discutées lors de la prochaine réunion de Comité Directeur du Jeudi 10 Janvier 2019 à TROYES.

Contrats: le contrat avec la chaine L'EQUIPE est reconduit pour les 3 années à venir.

Conventions: il est décidé que toute convention éventuellement signée par un CD et/ou une Région devient caduque et que seule la FFPJP est habilitée à le faire.

Tir de Précision: les matériels et outils (tapis et gabarits) nécessaires au tir de précision doivent avoir obtenu l'agrément de la fédération internationale FIPJP

Championnats d'Europe Triplette Vétérans 2019: l'équipe de France de 4 joueurs sera composée par un comité de sélection.

Coupe de France:

Un joueur ne peut jouer la coupe de France que pour un seul club et ne peut donc pas jouer pour un autre club en cas de mutation dans la même saison de Coupe de France. C'est-à-dire que sont concernés les mutés internes et externes des 32èmes jusqu'à la finale. Cette règle entrera en vigueur à partir de l'édition 2019/2020.

Boulodromes Couverts retenus pour les 1/16 et 1/8 des 16 et 17 février 2019:

Grande Synthe (59) - Sedan (08) - Illzach (68) - Orléans (45) - Aurillac (15) - Valence (26)

Bassens (33) - Lécussan (31)

Election éligibilité:

L'extrait de casier judiciaire N°3 exigé, devra comprendre une validité de moins de 3 mois.

Qualificatifs aux Championnats de France:

Il est confirmé que les juniors ne pourront pas participer aux qualificatifs seniors quels qu'ils soient. Pas de changement pour les autres catégories.

Les ressortissants de l'UE :

Les licenciés à la FFPJP, peuvent participer aux championnats de France et leurs phases qualificatives (y compris l'individuel) sans restriction du nombre de joueurs par équipe. Les étrangers Hors UE, licenciés à la FFPJP depuis au moins une saison sportive, peuvent participer aux championnats de France et leurs phases qualificatives (à l'exception de l'individuel) à raison d'un joueur (ou joueuse) par équipe.

Concours Nationaux:

La FFPJP poursuit le processus d'amélioration des inscriptions en ligne des candidatures de concours nationaux pour fin 2020, ainsi que l'inscription en ligne des équipes avec l'objectif d'être opérationnel en 2020/2021.

Règlement des Régionaux:

Le règlement préparé par les Présidents de Régions est approuvé 2019 en année transitoire pour qu'il serve de base aux inscriptions pour application en 2020.

Catégorisation:



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Les points marqués dans les concours spécifiques des entreprises seront pris en compte dès lors qu'ils ont été agréés par les CD et enregistrés comme prévu en Gestion Concours

Sport Adapté Handicap:

La FFPJP a décidé de s'affilier au Comité Paralympique Sportif Français.

Discipline:

Il sera mis au vote du congrès de Troyes les modifications suivantes du Code de discipline et de sanctions :
Cumul de sanctions en cas de réitération d'infractions d'un joueur déjà sous le coup d'une suspension de licence, sa nouvelle sanction s'ajoutera à la première.

Possibilité de suspendre de licence un dirigeant dans l'exercice de ses fonctions, pour toute infraction relevant des catégories 1 à 9

Pour information: dans l'affaire de voies de faits sur un arbitre en CD73 : l'auteur des faits a été suspendu à 10 ans fermes par la Commission Régionale compétente.

Congrès FFPJP de TROYES :

Le Code d'Ethique de la FFPJP et le Projet Fédéral Pétanque 2024 qui seront soumis à l'approbation du Congrès seront transmis aux CD et CR avec l'invitation au congrès. (suite au congrès : approbation à la majorité)

Emplois: la liste des 12 cadres techniques proposée par la DTN à passer sous contrat CDI Intermittent a été validée par le Comité Directeur. L'embauche de stagiaires se fera par fiches de poste en commençant par celui prévu en 2019.

TENUES VESTIMENTAIRES:

Un tableau concernant les tenues a été transmis avec le dernier Compte Rendu fédéral. Cette réglementation sera appliquée à la lettre par le comité régional.

Le cahier des charges des championnats régionaux sera mis à jour concernant les tenues.

CALENDRIER 2019 :

Le Calendrier unique, cher à notre regretté Michel DESBOIS est mis en place dès 2019. La commission «Calendrier» rajouté nos dates de CDC/CRC toutes catégories. Les dates devront obligatoirement être respectées pour toutes les catégories de CDC/CRC et par tous les départements.

Rappel sur la tenue des délégués des équipes aux championnats de France :

les délégués ont obligation de porter la tenue officielle de leur comité départemental ou régional.

Projet d'une journée nationale en famille (compétition intergénérationnelle) :

Le comité régional va réfléchir à ce projet et voir ce qui pourrait être organisé.

Validation par la FFPJP du nombre maximum d'équipes à qualifier pour les championnats régionaux : 32 équipes.

Qualification en commission territoriale :

Seules les régions Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes qualifient encore par commission territoriale. Possibilité de le faire encore jusqu'en 2020. A partir de 2021, plus aucune équipe ne sera qualifiée par Commissions Territoriales.

Arbitres de 65 ans et + en 2019: certificat délivré par un médecin du sport ou un généraliste leur seront demandés pour pouvoir continuer à arbitrer. Ce certificat sera à renouveler chaque année.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

CHAMPIONNAT DE France 2019:

2 équipes par championnat qualifiées aux CDF au titre du Grand Est.

Pour les jeunes 6 par catégorie (sans changement).

Pour le TS masculin, 4 équipes ont été demandé et la demande a été accepté.

CHANCELLERIE:

Remise du diplôme et médaille d'Argent de la FFPJP à M. COLUCHE David, vice président du comité régional et président du comité départemental de la Marne.

Prise de parole des personnalités.

Joseph Cantarelli, Vice-Président Délégué de la FFPJP constate que le comité Régional du Grand Est fonctionne bien.

Il précise par ailleurs que lors du congrès national de Troyes les comités départementaux auront beaucoup à voter sur des sujets divers qui leur seront présentés.

Depuis le Congrès, et suite aux élections partielles, M. CANTARELLI Joseph a été élu président de la FFPJP.

Monsieur Roland Gianti, Président du club de Munster, 50 licenciés manifeste sa satisfaction de recevoir à Munster cette assemblée générale et invite les présents à partager le pot de l'amitié.

Il est 12h15 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Présidente
Madame Schmitt Karine

Le Secrétaire Général
Monsieur Attiba-Henry Denis

